

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 NOVEMBRE

Ordre du jour :

- Décisions modificatives budgétaires
- OPAH Morlaix communauté, participation communale
- Cession de terrain
- Contrat d'association école Saint-Pierre
- Assainissement: Etude de faisabilité
- Questions diverses
 - Prêt d'honneur 800 € accord du CCAS
 - Marché à bons de commande pour la médiathèque, inscription des dépenses en section d'investissement
 - Indemnité au comptable
 - Embauche aux Services Techniques

Étaient présents tous les membres du conseil municipal, à l'exception de :
Martine Dilasser (procuration J Quéré), Christine Hardouin (procuration N Gaouyer), Michel Fer (Joël Huet)

Mr Thierry PIRIOU été élu secrétaire

- **Décisions modificatives budgétaires**

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

- ***Section de fonctionnement***

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - **34 600 €**

011- Charges à caractère general		55 300 €
60622	Carburants	10 000 €
60628	Pharmacie	500 €
60631	Fournitures d'entretien	- 3 000 €
60632	Fournitures de petit équipement	7 000 €
60636	Vetements de travail	1 000 €
6064	Fournitures administratives	- 3 000 €
6065	Livres disques,,	- 1 000 €
61521	Entretien des terrains	5 000 €
61523	Entretien des voies et réseaux	33 900 €
6156	Maintenance	3 000 €
616	Primes d'assurance	- 2 000 €
6226	Honoraires	- 2 000 €
6228	Rémunérations d'honoraires	2 000 €
6231	Annonces et insertions	2 000 €

6232	Fêtes et cérémonies	2 000 €
6251	Voyages et déplacements	- 500 €
6262	Frais de télécom	1 500 €
63512	Taxes foncières	- 1 100 €
012- Charges de personnel		17 500 €
6218	Autre personnel extérieur	12 000 €
6336	Cotisations CNFPT- CDG	- 500 €
6413	Personnel non titulaire	2 600 €
64168	CAE	2 400 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	- 3 000 €
6454	Cotisations auw Assedic	500 €
6475	Medecine du travail	3 000 €
6478	Autres charges sociales	500 €
65- Autres charges de gestion courante		5 000 €
6533	Cotisations de retraite	1 000 €
6558	Autres cotisations obligatoires	4 000 €
66-Charges financières		- 3 000 €
66111	Intérêts des emprunts	4 000 €
668	Autres charges financières	- 7 000 €
67- Charges exceptionnelles		200 €
673	Titres annulés	200 €
023 - Virement à la section de fonctionnement		- 109 600 €
23	Virement à la section d'invés	- 109 600 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 34 600 €

013- Attenuation de charges		- 7 000 €
6419	Remboursement du personnel	- 7 000 €
70- Produits des services		14 000 €
70878	Remboursement de frais	14 000 €
73- Impôts et taxes		2 400 €
7381	Taxe afférente aux droits de mutation	2 400 €
74- Dotations subventions et participations		- 24 000 €
74127	DNP	- 24 000 €
75- Autres produits de gestion courante		- 20 000 €
752	Revenus des immeubles	- 20 000 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

182 500 €

Opérations

services techniques

21571	Mat outillage voirie roulant	9 000 €
-------	------------------------------	---------

Divers bâtiments et acquisitions

2313	Constructions	18 000 €
------	---------------	----------

Voirie programme

2315	Installations mat et out	10 000 €
Voirie Hors programme		
2313	installations mat et out	10 000 €
Aménagements de quartiers		
2121	plantations	2 000 €
Ancienne résidence du brug		
2315	installations mat et out	15 600 €
Rue de la république entre d'agflo		
2315	installations mat et out	2 200 €
Monuments historiques		
2313	construction	3 000 €
Réhabilitation guevel		
20 ?	acquisitions	120 000 €
13- Subventions		
13	subventions	1 900 €
16- Remboursement d'emprunt		
1641	emprunts	- 7 000 €
16811	organismes d'assurance	- 2 200 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

182 500 €

024- Produits de cession		
024	Cessions	20 000 €
13- Subventions d'investissement		
Fonds de concours Mx		
1325	comm	31 000 €
16 - réalisations d'emprunt		
1641	emprunt	241 100 €
021 Virement à la section d'investissement		
		- 109 600 €

- OPAH Morlaix communauté, participation communale

Le Maire rappelle que par délibération en date du 22 septembre dernier, Morlaix Communauté s'est engagée dans la réalisation d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

La Communauté d'Agglomération s'est engagée à contribuer à la réalisation d'opérations de logement social dans les immeubles constituant le patrimoine bâti des centres bourg, en participant au surcoût architectural imposé par les contraintes patrimoniales.

Secteur concerné :

La commune de Pleyber-Christ est concernée par cette opération dans le secteur de 500 m situé autour de l'église St Pierre, classée Monument Historique.

Types d'opérations concernées :

Dans ce secteur Morlaix Communauté s'engage à contribuer à la réalisation de travaux de réhabilitation du parc HLM existant ou de transformation de logements privés en logements locatifs sociaux par acquisition amélioration en participant au surcoût architectural imposé par les contraintes propres au centre bourg et au périmètre de Monument Historique classé.

Taux d'intervention :

L'aide arrêtée par Morlaix Communauté sera versée à hauteur de 20% du surcoût architectural plafonné à 1 500 € par logement pour 5 logements par an de 2007 à 2012, sous réserve que la commune s'engage à hauteur de 5% minimum du même surcoût plafonné à 1000 € par logement.

Modalités d'instruction :

L'organisme HLM précisera dans la notice qui accompagnera sa demande d'agrément et de financement la valeur du surcoût architectural estimé à partir du montant de travaux intégrant les contraintes de travaux imposées par l'architecte des bâtiments de France et visées sur l'arrêté d'autorisation de travaux délivré par le Maire, et d'un estimatif réalisé en l'absence desdites contraintes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder aux organismes HLM une aide de 5% du surcoût architectural des travaux, plafonnée à 1000 € par logement,
- **Précise** que cette aide sera accordée dans les mêmes conditions que celles arrêtées par Morlaix Communauté et reprises ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Cession de terrain

Le Maire présente à l'Assemblée délibérante, la demande de Mr Yvon Hameury, qui souhaite acquérir un délaissé communal bordant sa propriété située au village de Lohennec.

Il précise qu'une partie de ce délaissé est déjà entretenu par Mr Hameury.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** la cession du délaissé
- **Précise** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le prix au m² est fixé à 1 €.
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Contrat d'association école Saint-Pierre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder, au titre du contrat d'association, une somme de 40 € par enfant / mois et sur 10 mois, pour tout Pleyberien scolarisé à l'école Saint-Pierre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Fixe à 40 € le contrat d'association à l'école Saint-Pierre**

Questions diverses

Prêt d'honneur 800 € accord du CCAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder, après avis favorable du Centre Communal d'Action Sociale, à Madame domiciliée à Pleyber-Christ, un prêt d'honneur de 800 €

Les modalités de remboursement : à raison de 50 € / mois à compter du 01 janvier 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Accorde** le prêt d'honneur
- **Approuve** les modalités de remboursement

Marché à bons de commande pour la médiathèque, inscription des dépenses en section d'investissement

Par délibération du 5 mai dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée, marché à bons de commande pour l'acquisition d'ouvrages à la médiathèque.

L'enveloppe sur les 3 ans à venir est d'au minimum 45 000 € et maximum 55 000 €

Compte tenu de l'importance de cette politique d'acquisition et qu'il s'agit bien entendu de développer le fonds documentaire, il est proposé au conseil municipal d'affecter les dépenses afférentes à la section d'investissement du budget général article 2188 opération 10

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Affecte** les dépenses relatives au marché à bons de commande en section d'investissement

- Indemnité au comptable

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et régions

Vu le décret n° 82-979 du 19/11/82 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté ministériel du 16/12/83 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Demande** le concours du receveur municipal pour assurer les prestations d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/83
- **Accorde** l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- **Dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/83 et sera attribué au receveur municipal durant toute la période de la présente mandature

- Embauche aux Services Techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un Directeur des services techniques. Ce recrutement est justifié par le désengagement progressif et certain des missions d'assistance des services de l'Etat. Ce poste créé à temps complet serait partagé entre 3 collectivités, la commune de Plounéour menez qui rencontre les mêmes difficultés et le SIVOM voirie de Saint-Thégonnec.

Afin de nous aider au recrutement Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'adjoindre les services d'un cabinet de recrutement pour une mission de conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Confie** au cabinet Claude Neven Consultant le recrutement ci-dessus désigné

- Adhésion à l'association BRUDED

Monsieur Bruno SERVEL, présente au conseil municipal l'association BRUDED (Bretagne Rurale et uRbaine pour un DÉveloppement Durable).

L'association BRUDED est un réseau de collectivités bretonnes qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire : éco-lotissement, éco-construction, agenda 21, AEU, économie d'énergie, production d'énergie... Un réseau de partage d'expériences pour les élus des collectivités et aussi une base de données.

Compte tenu des savoirs faire développés par l'association et de l'intérêt que revêt le développement durable, Monsieur le Maire propose que la collectivité adhère à cette association pour l'année à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2009
- **FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRÉSENTS.**